

FICHE PROJET N°47

INTITULE DU PROJET :

MISE EN PLACE D'UN PROJET D'AGROFORESTERIE

LOT :

3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à mettre en place un projet d'agroforesterie. Il s'agit d'une activité associant sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâtures) et de production différée à long terme par les arbres (bois, services), obtenue soit par plantation sur des parcelles agricoles, soit par intervention (éclaircie notamment) sur des parcelles boisées.

Une première étape sera de prendre connaissance des "résultats" du projet "l'arbre en champs" : projet de coopération intense et transfrontalier qui regroupe 3 GAL wallons (Pays des Condruses, Botte du Hainaut et Racines et Ressources) et 2 GAL français (Pays d'Armagnac et Cévennes).

Son objectif est de diffuser, au sein des territoires participants, des modèles actuels d'agroforesterie.

Les actions qui constituent ce projet sont :

- l'échange des connaissances et des compétences respectives entre les partenaires sous forme de synthèse
- l'expertise préalable du statut de l'arbre en champ (législation sous forme didactique)
- l'audit rural agroforestier pour estimer le potentiel des terres agricoles
- un guide de faisabilité de projets agroforestiers
- une vitrine locale de sites agroforestiers novateurs
- un site WEB documentaire afin de synthétiser les modèles traditionnels et novateurs d'agroforesterie et de guider les porteurs de projets agroforestiers (principes, techniques,...).

Ensuite, il faudra

- trouver une parcelle adaptée et des partenaires pour réaliser le projet,
- définir le projet avec les partenaires,
- réaliser le projet.

Un tel projet devra s'accompagner d'une campagne de promotion et de sensibilisation afin d'inciter à la mise en place d'autres projets similaires.

Ce projet sera à étudier en collaboration avec le conseiller en environnement de la commune dont l'engagement est prévu dans le cadre du projet n°31 : Elaboration et mise en œuvre d'une PCDN.

Il est également en lien avec le projet n°42 : Mise en place d'une réflexion participative sur la gestion durable de la forêt.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les parcelles agroforestières tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Il s'agit de pratiques respectueuses de l'environnement, et ayant un intérêt paysager évident. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Pour l'exploitant agricole, la parcelle agroforestière reste incluse dans son outil de production, et génère des revenus continus, ce qui n'est pas le cas d'un boisement en plein milieu de terres agricoles. L'agroforesterie est une pratique parcellaire qui correspond à des logiques d'exploitation agricole favorisant la diversification des activités et une meilleure valorisation des ressources du milieu. Les pratiques agroforestières ont des avantages intéressants sur les plans agricole, forestier et environnemental.

3. LIEN(S) AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- 1.4 Fédérer et promouvoir les acteurs économiques locaux, leurs produits, leurs activités et leurs services, notamment les agriculteurs
- 3.3 Améliorer l'efficacité de l'information aux citoyens, notamment en favorisant leur participation et leur implication dans la vie de l'entité
- 4.1 Protéger, développer et mettre en valeur les patrimoines bâti, naturel et culturel ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Un tel projet nécessitera des rencontres et des échanges entre différents acteurs des secteurs agricole et forestier. De plus, une campagne de promotion et d'information sera nécessaire afin que le projet incite d'autres agriculteurs à se lancer dans cette pratique respectueuse de l'environnement.